

N°20-11-134

L'an deux mil vingt, le jeudi 05 novembre à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY, Président, suite à la convocation en date du 23 octobre 2020.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; COFFIN H. ; DELRUE J. ; BERQUEZ M.L. ; WESTENHOEFFER V.. ; LEROY I. ; ROLLAND P. ; TAVERNE M.H. ; FOUACHE-DELBECQ S. ; MERLO S.

Messieurs PRUVOST M. ; ALLOUCHERY J.M. ; JP PRUVOST ; LECAILLE S. ; DENECQUE J.F. ; COLIN O. ; CRETON S. ; SENECAT D. ; DOMMANGET A. ; LAVOGEZ S. ; POURCHEL L. ; DELATTRE J. ; CAUX P. ; CROQUELOIS J.M. ; DUSART J.P. ; FOURNIER D. ; COLIN G. ; PRINGAULT G. ; MONBAILLY V. (reçoit pouvoir de M. LEROY) ; WILQUIN G. ; CORDIER A. (reçoit pouvoir de F. FAUVIAUX) ; AMMEUX C. ; WACQUET P. ; TELLIER C. ; LAURENT S. ; MERLO O. ; DELANNOY J. ; WYCKAERT G. ; BEE D.

Absents excusés :

Madame LEROY M. ; (donne pouvoir à V. MONBAILLY)

Messieurs LHEUREUX M. ; FRANQUE G.A. ; OBERT O. ; FAUVIAUX F. (donne pouvoir à A. CORDIER) ; DUFOUR O. ; CLABAUT A. ; COYOT J.C. ; LEFEBVRE S. ;

Absents :

Madame POULAIN P. ;

Messieurs GARDIN J. ; BRUSSELLE D. ; BACQUET J. ;

Monsieur Mathieu PRUVOST est élu secrétaire.

OBJET : EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT – ANIMATIONS DANS LES ECOLES

Rapporteur : ML BERQUEZ

Depuis 2016 la CCPL accompagne les écoles de son Territoire dans le cadre d'animations d'éducation à l'environnement et au développement durable. Il s'agit d'un axe majeur du Plan Climat Air Energie Territorial du Pays de Lumbres. Des animations « à la carte » sur différentes thématiques sont ainsi directement proposées et animées par les agents de la CCPL telles que les animations déchets, le Tritour, les Abeilles sentinelles de l'environnement, l'organisation des API Days...

De même, une prestation d'une trentaine d'animations sur 8 thématiques différentes est également passée avec la Ligue de Protection des Oiseaux.

Enfin, des ateliers sont également proposés par le Conservatoire des Espaces Naturels dans les écoles.

Il est proposé au conseil communautaire de valider la poursuite de ces animations ainsi que le budget annuel correspondant pour 2021.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil communautaire,
DECIDE la poursuite des animations à destination des scolaires pour 2021
VALIDE le budget attribué à ces animations à hauteur de 10 000 euros par an, incluant les prestations externalisées, le matériel d'animation, la communication, et le transport des écoles pour le Tritour

AUTORISE le Président à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette décision

Pour extrait conforme.

Le Président,

